

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Code du produit : 0903 450 200 B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Durcisseur

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Würth France SA
Z.I.Ouest, Rue Georges Besse
67158 Erstein

Téléphone : +33 (0)388 64 53 00

Téléfax : +33 (0)388 64 62 00

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : prodsafe@wuerth.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (France) +33 (0)1 45 42 59 59. Nancy Anti-poisons Center (24/7) +33 (0)3 83 32 36 36 bnpc@chu-nancy.fr

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Peroxyde de dibenzoyl

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Quartz	14808-60-7 238-878-4	STOT RE 1; H372	>= 50 - < 70
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0 202-327-6 617-008-00-0 01-2119511472-50	Org. Perox. B; H241 Eye Irrit. 2; H319 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 10 - < 20
Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylène glycol dibenzoate	Non attribuée	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.
Enlever les vêtements et les chaussures contaminés.
Faire appel à une assistance médicale.
Laver les vêtements avant de les remettre.
Nettoyer méticuleusement les chaussures avant de les réutiliser.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Peut provoquer une allergie cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.
-

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool
Dioxyde de carbone (CO₂)

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone
Oxydes de silicium

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Éloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.
Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Suivez les conseils de manipulation et les recommandations en matière d'équipement de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.
Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié.
Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié.
Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appli-

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

quer audéversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les sections 13 et 15 de cette fiche de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les sections: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures d'ordre technique : Voir les mesures techniques à la section CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE.
- Ventilation locale/totale : N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Eviter le contact avec la peau et les vêtements.
Ne pas avaler.
Eviter tout contact avec les yeux.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail.
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Mesures d'hygiène : S'assurer que des systèmes de rinçage des yeux et des douches de sécurité soient situés à proximité du poste de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
- Précautions pour le stockage en commun : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :
Oxydants forts
- Température de stockage recommandée : 5 - 25 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Quartz	14808-60-7	VME (Fraction de poussière alvéolaire)	0,1 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites réglementaires contraignantes			
Peroxyde de dibenzoyl	94-36-0	VME	5 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
Glycérine	56-81-5	VME	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			
		VME (aérosol)	10 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Valeurs limites indicatives			

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Quartz

Valeurs limites d'exposition professionnelles des produits de décomposition

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
benzène	71-43-2	TWA	1 ppm 3,25 mg/m ³	2004/37/EC
Information supplémentaire	Une pénétration cutanée s'ajoutant à l'inhalation réglementée est possible., Peau, Agents cancérigènes ou mutagènes			
		VME	1 ppm 3,25 mg/m ³	FR VLE
Information supplémentaire	Substances que l'on sait être cancérogènes chez l'homme, Substances devant être assimilées à des substances pour l'homme, Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes			

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Diisononyle hexahydrophthalate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	35 mg/m ³
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	41 mg/kg p.c./jour
	Consomma-	Inhalation	Long terme - effets	21 mg/m ³

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

	teurs		systemiques	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	25 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	2 mg/kg p.c./jour
Peroxyde de dibenzoyle	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	39 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	13,3 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,034 mg/cm2
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	2 mg/kg p.c./jour
Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	5,8 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	35,08 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	1,7 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systemiques	160 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systemiques	1,4 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systemiques	8,7 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systemiques	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets systemiques	8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	0,8 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systemiques	80 mg/kg p.c./jour
Glycérine	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	56 mg/m3
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systemiques	229 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	33 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Diisononyle hexahydrophthalate	Sol	10 mg/kg
Peroxyde de dibenzoyle	Eau douce	0,02 µg/l
	Eau de mer	0,002 µg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,602 µg/l

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

	Station de traitement des eaux usées	0,35 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,013 mg/kg
	Sédiment marin	0,001 mg/kg
	Sol	0,003 mg/kg
Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylène glycol dibenzoate	Eau douce	0,0029 mg/l
	Eau de mer	0,00029 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,029 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,263 mg/kg
	Sédiment marin	0,0263 mg/kg
	Sol	1 mg/kg
	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	333 Aliments mg / kg
Glycérine	Eau douce	0,885 mg/l
	Eau de mer	0,0885 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	8,85 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,3 mg/kg
	Sédiment marin	0,33 mg/kg
	Sol	0,141 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Des substances dangereuses peuvent se former lors de l'utilisation (voir chapitre 10).
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Réduire au minimum les concentrations d'exposition au travail.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Porter les équipements de protection individuelle suivants:
Lunettes de protection

Protection des mains
Matériel : caoutchouc butyle

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

Délai de rupture	:	> 60 min
Épaisseur du gant	:	> 0,7 mm
Directive	:	DIN EN 374

Remarques	:	Le choix du type de gants de protection contre les produits chimiques doit être effectué en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses propres aux postes de travail. Dans le cas d'applications spéciales, il est recommandé de se renseigner auprès du fabricant de gants sur la résistance aux produits chimiques des gants de protection indiqués ci-dessus. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
-----------	---	---

Protection de la peau et du corps	:	Choisissez des vêtements de protection appropriés sur base des données de résistance chimique et d'une évaluation du potentiel d'exposition locale. Il est important d'éviter tout contact avec la peau en utilisant des vêtements de protection imperméables (gants, tabliers, bottes, etc.).
-----------------------------------	---	---

Protection respiratoire	:	Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition.
-------------------------	---	--

Filtre de type	:	Particules organiques et vapeur de type organique (A-P)
----------------	---	---

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	:	pâte
Couleur	:	noir
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	116 °C
Taux d'évaporation	:	Non applicable

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

Inflammabilité (solide, gaz)	:	Non classé comme danger d'inflammabilité
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Pression de vapeur	:	Non applicable
Densité de vapeur relative	:	Non applicable
Densité	:	1,55 - 1,59 g/cm ³ (20 °C)
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	insoluble (20 °C)
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	:	Donnée non disponible
Température de décomposition	:	Donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	Non applicable
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

9.2 Autres informations

Teneur en oxygène actif	:	< 0,74 %
Taille des particules	:	Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut réagir avec les agents oxydants forts.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

Des produits de décomposition dangereux se formeront à des températures élevées.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Décomposition thermique : Acide benzoïque
benzène
Benzoate de phényle

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables : Contact avec la peau
Ingestion
Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Peroxyde de dibenzoyle:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Souris): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité orale aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL0 (Rat): 24,3 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Remarques: Selon les données provenant de composants

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5	Date de révision: 14.12.2017	Numéro de la FDS: 331071-00014	Date de dernière parution: 28.11.2017 Date de la première version publiée: 23.09.2013
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

similaires

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce: Lapin

Résultat: Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

Remarques: Basé sur la classification harmonisée du règlement UE 1272/2008, Annexe VI

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Type de Test: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Souris

Résultat: positif

Evaluation: Sensibilisation de la peau probable ou prouvée chez l'homme

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Type de Test: Test de Maximalisation

Voies d'exposition: Contact avec la peau

Espèce: Cochon d'Inde

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)
Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Espèce: Humain

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Résultat: positif

Remarques: IARC: (Agence Internationale pour la Recherche sur le Cancer)

Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce: Rat

Voie d'application: Contact avec la peau

Durée d'exposition: 104 semaines

Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Peroxyde de dibenzoyl:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité à doses répétées combinées avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou développement
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 422
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Ingestion
Méthode: OCDE ligne directrice 414
Résultat: négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Quartz:

Voies d'exposition: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Organes cibles: Poumons

Evaluation: Des effets significativement dangereux pour la santé sont démontrés chez les animaux à des concentrations de 0,02 mg/l/6h/d ou moins.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Toxicité à dose répétée

Composants:

Quartz:

Espèce: Humain

LOAEL: 0,053 mg/m³

Voie d'application: Inhalation (poussière/buée/fumée)

Remarques: Les substances sont inextricablement liées aux produits et ne contribuent donc pas aux risques d'inhalation des poussières.

Peroxyde de dibenzoyl:

Espèce: Rat

NOAEL: 500 mg/kg

Voie d'application: Ingestion

Durée d'exposition: 54 jours

Méthode: OCDE ligne directrice 422

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): > 500 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CI50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 150 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version 8.5 Date de révision: 14.12.2017 Numéro de la FDS: 331071-00014 Date de dernière parution: 28.11.2017
Date de la première version publiée: 23.09.2013

Composants:

Quartz:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Aucune toxicité à la limite de solubilité

Peroxyde de dibenzoyl:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,0602 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,11 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,0711 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,02 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 10

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : 35 mg/l
Durée d'exposition: 0,5 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EC10: 0,001 mg/l
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

similaires

Toxicité pour les algues : EL50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 10 - 100 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

NOELR (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1 - 10 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les microorganismes : CE50 : > 100 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Biodégradation: 71 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301D

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

Peroxyde de dibenzoyle:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,2

Masse de réaction de dibenzoate de diéthylène glycol, dipropylène glycol dibenzoate et triéthylèneglycol dibenzoate:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 3

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non pertinent

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.
- Code des déchets : Les codes de déchet suivants ne sont que des suggestions:
- produit usagé
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - produit inutilisé
080409, déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
 - emballages souillés
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (CE) N° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.
Non applicable

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 4, 4 bis, 84, 25

Composés organiques volatils : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)
Contenu en composés organiques volatils (COV): 4,3 %

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H241	:	Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H372	:	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Acute	:	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
2004/37/EC	:	Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail
FR VLE	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
2004/37/EC / TWA	:	moyenne pondérée dans le temps
FR VLE / VME	:	Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la

WIT-VM 250 ton béton – 420 ml (composant B)

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 28.11.2017
8.5	14.12.2017	331071-00014	Date de la première version publiée: 23.09.2013

prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

Classification du mélange:

Eye Irrit. 2	H319
Skin Sens. 1	H317

Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considérés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

FR / FR